

Tuesday AM.

Panel 3 +
Emmanuel
Bayani
15/10
20:29

CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

DIX-SEPTIEME REUNION DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE DONNER DES
AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

PANEL D'ECHANGE SUR LE BUT STRATEGIQUE « B »

Thème : **Expérience du Gabon sur les mesures prises afin de réduire le taux de déforestation et promouvoir la gestion durable des écosystèmes forestiers.**

Présenté par : **Emmanuel BAYANI NGOYI, Socio-ethnoécologiste**

Date et heure : **Mardi 14 octobre 2013 à 10h**

La question de notre panel gravite autour du But Stratégique B qui nous demande de s'inscrire dans un processus qui permet de « réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologiques et encourager l'utilisation durable ».

Au Gabon, les pressions directes exercées sur la diversité biologique résultent essentiellement de la combinaison de plusieurs activités anthropiques que sont l'exploitation forestière et minière, les activités agricoles et de pêche ainsi que la construction des infrastructures. Les facteurs qui viennent d'être énumérer occasionnent inéluctablement l'appauvrissement, la dégradation et la fragmentation des habitats dont la manifestation la plus visible reste la déforestation. Cette observation inscrit notre communication dans le champ des objectifs 5 et 7. Ainsi, je vais vous partager l'expérience du Gabon sur les mesures prises pour lutter contre la déforestation et promouvoir la gestion durable de ses écosystèmes forestiers.

Au regard desdits objectifs, il est impératif de mener des politiques et de prendre des mesures qui concourent à la diminution du rythme de l'appauvrissement, de la dégradation et de la fragmentation des habitats ainsi qu'à la gestion durable des zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture.

En considérant les conséquences engendrées par les forces motrices identifiées précédemment, le Gabon a pris plusieurs mesures qui peuvent être classées en trois catégories :

- Les mesures stratégiques ;
- Les mesures juridiques
- Les mesures opérationnelles.

Au niveau stratégique, le Gouvernement a adopté le Plan Stratégique Gabon Emergent qui donne une place prépondérante à la connaissance des ressources naturelles et à la préservation du capital naturel à travers une utilisation durable. Cette vision politique est exprimée dans le pilier Gabon vert. Le Plan Stratégique Gabon Emergent est le document cadre à partir duquel doit être élaboré toutes les politiques sectorielles ou intersectorielles.

Concernant les mesures juridiques, le Gabon s'est doté d'un arsenal juridique dont les textes sont complémentaires. Il comprend, entre autres, le Code Forestier, le code de l'environnement, le code des pêches, la loi sur les Parcs Nationaux et les 2 lois qui promeuvent une agriculture durable. On y note également les codes miniers et des hydrocarbures en cours d'élaboration et qui intègrent les préoccupations environnementales notamment celles relatives à la préservation de la biodiversité. Pour relever le défis relatif à la non application des dites lois, des brigades spéciales de surveillance sont en cours de création.

S'agissant des aspects opérationnels,

- (i) le Gabon a créé un réseau de parcs nationaux auquel s'ajoutent plusieurs autres types d'aires protégées. Les AP sont considérées comme un des moyens pour arrêter la déforestation car ses réserves sont un rempart contre le déboisement des forêts notamment primaire.
- (ii) Sur le plan forestier, il a été interdit depuis avril 2010, l'exportation des grumes de bois car on estime que la transformation sur place du bois pourrait diminuer le rythme du prélèvement de la ressource. Par ailleurs, plusieurs exploitants forestiers ont été formés dans la maîtrise des techniques d'exploitation à faible impact. De même, tous les exploitant nationaux ont été regroupé dans le cadre d'un projet dénommé Petit Permis afin de les conduire vers l'aménagement forestier qui a permis de certifier plus de 2000 000 d'ha de forêts. Ajoutons également, que les permis sont désormais attribués, par adjudication, pour une durée maximum de 30 ans. Il revient donc à l'exploitant de subdivisé la superficie qui lui a été accordée en 30 assiettes annuelles de coupe. Cette disposition du code forestier met fin à l'itinérance observée chez les exploitants forestiers.
- (iii) Sur un tout autre plan, la pratique d'étude d'impact environnemental et social a été généralisée dans le secteur forestier depuis 2011. Aussi, le développement actuel des plantations de palmier à l'huile a été orienté vers les savanes afin de minimiser l'impact sur le couvert forestier.
- (iv) Aussi, ajoutons- nous, des discussions ont été lancées pour l'adoption d'un Plan d'affectation des terres comme outil de rationalisation d'utilisation des terres.
- (v) A ce jour, trois projets dont deux sont en cours de réalisations, permettrons de contribuer à l'élaboration du plan d'affectation des terres, à l'inventaire des ressources forestières, à la régénération des espèces en défends à travers des plantations d'arbres, au reboisement des zones dégradées notamment les mangroves. Je profite de



l'occasion pour témoigner notre gratitude aux différents partenaires que sont le Japon, le Fonds Forestier du Bassin du Congo et le GEF.

- (vi) En somme, plus de 60% du domaine forestier permanent du Gabon sont mis à contribution dans la lutte contre la déforestation en termes d'aires protégées et de concession forestières sous aménagement durable. Ces efforts se traduisent par un taux de déforestation de 0,016%.

Il est important de s'attaquer aux conséquences de la déforestation, mais il est aussi indispensable de s'investir dans la maîtrise de ses causes. C'est pourquoi le monde de la recherche doit s'investir davantage pour :

- documenter les causes sous-jacentes de la déforestation et les mesures à prendre ;
- évaluer et effectuer le suivi des changements apportés à l'utilisation des terres forestières ;
- Favoriser la participation des communautés autochtones et locales ;
- Evaluer l'impact des politiques publiques sur la déforestation ;
- Documenter les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles en la matière.